

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du MARDI 29 OCTOBRE 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	10	11

Le 29 Octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 Octobre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ;
Absents excusés : HENAREJOS F. ; FELLON F. ; CASTANO
Absents : POIMBOEUF J.; CORNAND JB.
Procuration : Mme FELLON F. a donné procuration à Mme MENSE M. ;
CASTANO C. a donné procuration à EVEN P. ;
Secrétaire de séance : MENSE M.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
10	0	0

Objet de la délibération
D-2024-10-05 : Approbation du rapport annuel 2023 de la SPL Territoire Vaucluse

Madame le Maire informe que l'article L.1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance.

Ce rapport comporte des informations générales sur la société notamment sur les modifications des statuts des informations financières ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il a pour objectif de donner aux membres du conseil une information complète sur l'entreprise de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La commune n'a pas d'opération en cours en fin 2023 avec la SPL

Vu l'article L.1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

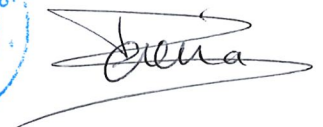
Le Conseil prend acte du rapport du mandataire de la Société Publique Locale Territoriale Vaucluse

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
MENSE Marilyne



La Maire :
PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20241108-D-2024-10-05-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2024